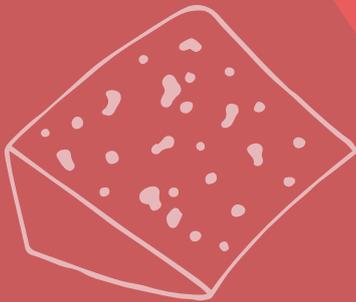




**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
OCCITANIE

LE PROGRAMME
LAIT ET FRUITS
À L'ÉCOLE
EN OCCITANIE

Une opportunité pour faire connaître
les produits locaux et durables



**MISE À JOUR
SEPTEMBRE 2022**

EN QUOI CONSISTE LE PROGRAMME ?



Promouvoir des comportements alimentaires plus sains auprès des élèves de la maternelle aux lycées et enrichir leurs connaissances sur les produits agricoles et agroalimentaires, en particulier sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) sont les 2 objectifs du programme « Lait et Fruits à l'école ».

Ce programme consiste en l'octroi d'une aide pour la distribution de fruits et légumes ET/OU de lait et de certains produits laitiers aux élèves. Il peut être mis en œuvre de la maternelle aux lycées, de trois façons différentes au choix :

- **LE MIDI** durant le déjeuner (uniquement les produits SIQO, sous signe officiel de qualité : BIO, AOP, AOC, IGP, Label Rouge),
- **OU AVANT LE GOÛTER**, à la sortie des cours ou à la garderie du soir (produits SIQO et hors SIQO),
- **OU LE MATIN** à l'arrivée des élèves, uniquement dans les collèges REP/REP+ de métropole et tous les collèges et lycées en Outre-mer (produits SIQO et hors SIQO).

QUELQUES EXEMPLES D'AIDES ESTIMÉES À PARTIR DES FORFAITS DE LA PÉRIODE 1

FRUITS HORS SIQO AU GOÛTER

24 distributions de 100g (0.100 kg) de pommes (forfait à 1,68 €/kg) à 200 élèves.

Le montant d'aide potentiel est de : $24 \times 0,100 \text{ kg} \times 1,68 \text{ €/kg} \times 200 \text{ élèves} = \mathbf{806,4 \text{ €}}$.

Sous réserve que dans le récapitulatif des livraisons apparaissent au minimum 480 kg de pommes.

YAOURT BIO À MIDI

24 distributions de 100g (0.100 kg) par élève de yaourt bio (forfait à 1,04 €/kg) à 200 élèves.

Le montant d'aide potentiel est de : $24 \times 0,100 \text{ kg} \times 1,04 \text{ €/kg} \times 200 \text{ élèves} = \mathbf{499,20 \text{ €}}$

Sous réserve que dans le récapitulatif des livraisons apparaissent au minimum 480kg de yaourts natures livrés ($24 \times 0,100 \text{ kg} \times 200 = 480 \text{ kg}$)



QUELS PRODUITS SONT CONCERNÉS ?

Légumes frais (dont melon), fruits frais, fruits pré découpés et emballés en portions individuelles.

Lait liquide, yaourt nature, fromage blanc et petit suisse nature, fromages (autres fromages de vache, chèvre, brebis).

Les produits peuvent être transformés sur place, comme des purées de fruits mais sans ajout de sucre, sel, édulcorant ou matière grasse.

L'approvisionnement en produits locaux n'est pas obligatoire dans le dispositif mais consommer local :

- favorise la qualité des produits : fraîcheur, saisonnalité et limite le gaspillage
- soutient et valorise les producteurs locaux
- participe au développement économique des territoires
- apporte une satisfaction humaine et sociale aux équipes et aux convives.



Ces produits ne sont pas éligibles :



Pommes de terre



Légumineuses

5^e gamme

Il n'est pas obligatoire de s'inscrire pour une année scolaire entière. Trois périodes sont définies de septembre à juillet et le nombre de distributions est plafonné au nombre de jours de classe par période.

Le calcul de l'aide se fait en fonction de montants forfaitaires : 3 pour les fruits et légumes, 4 pour les produits laitiers. Le montant est différent pour les produits SIQO et l'aide octroyée le midi couvre uniquement le surcoût des produits SIQO.

VOUS ÊTES UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PUBLIC OU PRIVÉ OU UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Les autorités responsables de la restauration scolaire (collectivités, établissements publics ou privés sous contrat, OGE, MFR...) qui achètent les produits et sont chargées d'organiser les distributions dans les écoles.

QUELLE EST LA DÉMARCHE ?

- 1 Je prends connaissance du programme et je définis mon projet : produits distribués, fréquence, élèves concernés et estimation de l'aide financière : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole>
- 2 Je contacte la chambre d'agriculture de mon département pour m'aider à identifier les produits disponibles localement et me faire accompagner dans la démarche.
- 3 Je m'inscris au programme en demandant un agrément sur le site de FranceAgriMer avant le 30/11 pour la période 1 et avant le 15/03 pour les périodes 2 et 3 : <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>
- 4 Je mets en œuvre la distribution de produits auprès d'un fournisseur référencé ainsi que la mesure éducative. Je mentionne l'aide sur les menus dans le respect des règles définies.
- 5 Je dépose ma demande d'aide, dans les 3 mois suivant la période et après avoir payé le fournisseur, via l'e-service de FranceAgriMer pour un montant minimum d'aide de 400 € par période.
- 6 Je reçois le financement, sous quelques mois, calculé selon le forfait, le nombre d'élèves bénéficiaires et le nombre de distributions.



Plus d'infos sur :
<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole>

CONTACTS

ARIÈGE

Noémie VALENTI

Tél : 05 61 02 14 00 / 07 77 44 60 77
noemie.valenti@ariege.chambagri.fr

AUDE

Elodie SABATIER

Tél : 04 68 11 79 31 / 06 83 69 85 56
elodie.sabatier@aude.chambagri.fr

AVEYRON

Vianey BRIAND

Tél : 05 65 71 37 02
vianey.briand@aveyron.chambagri.fr

GARD

Jérôme PAPAÏX

Tél : 06 20 28 52 93
jerome.papaix@gard.chambagri.fr

HAUTE-GARONNE

Elsa DUCOUSSO

Tél : 06 43 18 57 01
elsa.ducoussou@haute-garonne.chambagri.fr

GERS

Marie REY

Tél : 05 62 61 77 40
tfa@gers.chambagri.fr

HERAULT

Laure TEZENAS DU MONTCEL

Tél : 06 18 36 81 71
tezenas@herault.chambagri.fr

LOT

Fanny MELET

Tél : 05 65 23 22 20
f.melet@lot.chambagri.fr

LOZÈRE

Pauline FALLOT

Tél : 04 66 65 62 00 / 06 49 69 85 05
pauline.fallot@lozere.chambagri.fr

HAUTES-PYRÉNÉES

Marie-Morgane DELHOUME

Tél : 06 78 00 33 97
m.delhoume@hautes-pyrenees.chambagri.fr

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Gilles PLANAS

Tél : 04 68 35 74 05 / 06 07 83 93 42
g.planas@pyrenees-orientales.chambagri.fr

TARN

Carine LACLAU

Tél : 05 63 48 83 83
c.laclau@tarn.chambagri.fr

TARN-ET-GARONNE

Elodie PEZOUS

Tél : 05 63 63 94 15 / 06 31 62 83 51
elodie.pezous@agri82.fr

COORDINATION RÉGIONALE

Marie LARGEAUD

Tél : 04 67 20 88 93 / 06 31 43 74 09
marie.largeaud@occitanie.chambagri.fr

PILOTAGE RÉGIONAL DRAAF

Donald LECOMTE

Tél : 05 61 10 62 71 / 07 86 51 56 46
donald.lecomte@agriculture.gouv.fr